



LAFORÊT

**Barème d'Honoraires Transaction à la charge du vendeur en vigueur au
16/09/2024**

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50 000 €	5 000 € TTC
50 001-80 000 €	6 000 € TTC
80 001- 100 000€	8 000 € TTC
100 001 - 150 000 €	9 000 € TTC
150 001 - 200 000 €	10 000 € TTC
200 001 - 250 000 €	12 000 € TTC
250 001 - 300 000 €	14 000 € TTC
300 001 - 350 000 €	16 000 € TTC
350 001 - 400 000 €	20 000 € TTC
400 001 - 450 000 €	22 000 € TTC
450 001 - 500 000 €	25 000 € TTC
500 001 - 550 000 €	27 000 € TTC
550 001 - 600 000 €	30 000 € TTC
600 001 - 650 000 €	35 000 € TTC
650 001 - 700 000 €	37 000 € TTC
700 001 - 750 000 €	40 000 € TTC
750 001 - 800 000 €	42 000 € TTC
800 001 - 850 000 €	45 000 € TTC
850 001 - 900 000 €	50 000 € TTC
900 001 - 950 000 €	55 000 € TTC
950 001 - 1 000 000 €	60 000 € TTC
Au-delà de 1 000 000 €	FORFAIT 5% TTC

**SAS ROOSEVELT IMMOBILIER au capital de 20 000€ - SIRET 832 930 192 00014 R.C.S. Lyon -
Carte Professionnelle : CPI :69012018000023638 - Caisse de Garantie : ALLIANZ IARD 1 Cours
Michelet 92076 Paris La Défense Cedex**

Barème Honoraires Location



Barème Honoraires de Location Habitation et Meublée

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2025

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 10.00 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3.00 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10.00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	200.00 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	1^{ère} option 15 % TTC du loyer annuel hors charges
	2^{ème} option 10.00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème établi le 01/01/2025

BARÈME GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 %	7 %	8 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	54 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation optionnelle payable à l'acte